

## Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N° 19/2011/CCDS  
Portant adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP)  
du Pôle d'Innovation Universitaire de la Guyane (PIUG)

L'an deux mil onze et le douze décembre à dix sept heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

M. MADELEINE Jean-Claude, Président  
MM. RINGUET Charles, PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, ADELSON Magloire, APOUYOU Bruno,  
RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn (**Titulaires**)  
Mmes CLET-COURAT France, NADEAU Nadège, CARISTAN Lydie, Karine ZULEMARO (**Titulaires**)  
Mme ATTICA-TRAMMA Anna, MM. LUCE Georges, DUFAIL Gilles (**Suppléants**)  
**Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice**

### **Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la correspondance du vice-président du Pôle Universitaire Régional de Guyane en date du 28 /09/2011 ;  
Vu le projet de Groupement d'Intérêt Public du Pôle d'Innovation Universitaire de la Guyane ;  
Vu l'avis favorable du Bureau en sa séance du 4 octobre 2011 ;  
Entendu l'exposé du rapport n° 19/2011/CCDS du Président ;

Après en avoir délibéré ;

**Article 1 :** DONNE ACTE au Président de son rapport n° 19/2011/CCDS

**Article 2 :** APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes des Savanes au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pôle d'Innovation Universitaire Régional de la Guyane (PIUG).

**Article 3 :** DESIGNE Mmes France CLET-COURAT, titulaire et Lydie CARISTAN, suppléante, comme représentants de la Communauté de communes des Savanes au sein du Groupement d'Intérêt Public du Pôle d'Innovation Universitaire Régional de la Guyane

**Article 4 :** ATTRIBUE une participation financière au PIUG pour un montant annuel de quatre mille cinq cent euros (4500€).

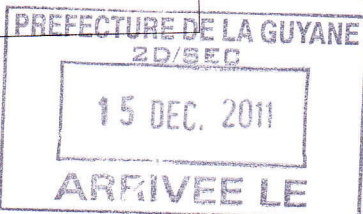
**Article 5 :** AUTORISE le Président à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives y afférentes.

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 12 décembre 2011

Pour extrait et certifié conforme

### **Vote**

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0



Le Président,

Jean-Claude MADELEINE